



DEPARTEMENT DES LANDES

REPUBLIQUE FRANCAISE

-:-
**MAIRIE
DE
MESSANGES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de MESSANGES

SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2023

AFFAIRE N°1 – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR NOTIFICATION DES MARCHES AUX ENTREPRISES RETENUES POUR LE CHANTIER DE RECONSTRUCTION DU BATIMENT COMMUNAL SUR LA PLAGE DE MESSANGES

L'an deux mille vingt-trois le dix-neuf du mois de Décembre, à dix-huit heures trente minutes.

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de MESSANGES dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M. Hervé BOUYRIE, Maire** pour la session.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents et ayant votés : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTE :

Main levée ¹ ✓ Bulletin secret ¹

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstentions : 0

- Nuls ou blancs : 0

Date de convocation : 13 Décembre 2023

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, BOIREAU C, DABBADIE G, BOUYRIE F, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U

Absent excusé : COUDRAY J, PELLEGRINO M
A donné procuration : COUDRAY J à CALORME JP, PELLEGRINO M à CASTAGNET P

Secrétaire de séance : CASTAGNET P

Monsieur le Maire

RAPPELLE qu'afin de mener le projet de reconstruction du bâtiment communal sur la plage, la commune a lancé une consultation pour un marché de travaux qui a fait l'objet d'une communication dans un journal d'annonce légale en date du mardi 7 novembre 2023 d'une publication sur la plateforme des marchés publics du 6 novembre 2023 avec dépôt des offres au 8 décembre 2023 ;

PRECISE qu'en dehors du champ de la délégation permanente consentie par délibération en date du 28 juillet 2020, toute décision concernant les éventuels projets d'avenants devra avoir recueilli l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante ;

CONSIDERANT qu'au terme de la procédure de consultation, il apparaît que le coût du chantier est d'un montant supérieur à la délégation permanente donnée au Maire par délibération en date du 28 juillet 2020 ;



CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la notification des marchés aux entreprises retenues pour l'exécution de ce chantier suite à la consultation lancée ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** les marchés aux entreprises retenues pour les montants fixés et tels que présentés ci-dessous :

LOT - ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot 01 – TERRASSEMENT- VRD- ASSAINISSEMENT	8 888.54 €
Lot 02 – FONDATION- PIEUX VISSES	11 600 €
Lot 03 – CHARPENTE-COUVERTURE-ZINGUERIE-BARDAGE	163 741.54 €
Lot 04 – MENUISERIES EXTERIEURES	23 512.50 €
Lot 05 – CLOISONNEMENT- FAUX PLAFONDS	40 392.10 €
Lot 06 – MENUISERIES INTERIEURES	26 185.00 €
Lot 07 – PLOMBERIE- CVC	25 279.36 €
Lot 08 – ELECTRICITE	24 177.09 €
Lot 09 – PEINTURE	16 791.89 €

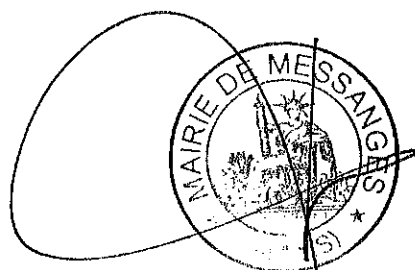
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à notifier et signer les marchés avec les entreprises retenues.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Hervé BOUYRIE